

## *Département de la Haute-Vienne*

### **COMMUNE DE DOMPS**

#### ***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal (1/3)***

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trois Juillet deux mil vingt à 20 h30, suivant convocation en date du vingt-neuf Juin deux mil vingt, sous la présidence de Mme GANE Isabelle, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mme A. CYRILLE

**Étaient présents :** Mme BELLET, Mme BOUR, Mr BOUTY, Mr BREUX, Mr CHARIAL, Mr CHASSAGNE, Mme CYRILLE, Mme GANE, Mr LECOMTE, Mr LEROUSSEAUD, Mr MONTHEIL, Mr VERHELST.

Nombre de conseillers			
Membres	Présents	Représentés	Votants
11	11	0	11

#### **Délibération 2020/013 en date du 3 Juillet 2020**

#### **Installation du Conseil Municipal et élection du Maire et des Adjointes**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme GANE, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Mme BELLET, Mme BOUR, Mr BOUTY, Mr BREUX, Mr CHARIAL, Mr CHASSAGNE, Mme CYRILLE, Mr LECOMTE, Mr LEROUSSEAUD, Mr MONTHEIL, Mr VERHELST dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme BELLET, la plus âgée des membres du Conseil, a pris la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CYRILLE.

#### **Élection du Maire**

##### *1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

a obtenu :

Mme BOUR 11 voix

Mme BOUR ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

#### **Nombre d'adjoints**

Après avoir procédé à l'élection du Maire, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2122-2, a été amené à désigner le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'Adjoints à 2.

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
(2/3)*

**Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint**

Il a été procédé ensuite, et dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Mme BOUR, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

a obtenu :

Mr LECOMTE	4	voix
Mr MONTHEIL	4	voix
Mme CYRILLE	1	voix
Mr BOUTY	1	voix

Le premier tour du scrutin n'ayant pas rendu un résultat à la majorité absolue, un second tour est donc lancé.

*2<sup>ème</sup> tour de scrutin*

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

a obtenu :

Mr LECOMTE	7	voix
Mr MONTHEIL	4	voix

Mr LECOMTE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
(3/3)*

**Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Il a été procédé ensuite, et dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

a obtenu :

Mr CHASSAGNE	8	voix
Mr MONTHEIL	1	voix
Mr BOUTY	1	voix
Mme CYRILLE	1	voix

M. CHASSAGNE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

Le Président a déclaré M LECOMTE et M. CHASSAGNE installés en qualité d'Adjoints.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 6 Juillet 2020.

Le Maire,



